



**Bulletin d'adhésion à l'A.N.P.N.O.G.D.
(Association Nationale des Pupilles de la Nation
Orpheline de Guerre ou du Devoir)**

**Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot
Groupement 114**



Madame, Monsieur,

Ayant été adopté(e) par l'Etat, suite à un Jugement du Tribunal d'Instance de votre Département, vous êtes **Pupille de la Nation, Orphelin de Guerre ou du Devoir** et ressortissant de l'ONAC-VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre),

Vous avez la possibilité de rejoindre l'A.N.P.N.O.G.D. qui rassemble les Pupilles de la Nation et leur apporte toutes informations et aides utiles afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

Pour ce faire, il vous suffit de remplir la demande d'adhésion et la fiche complémentaire de renseignements en annexe et d'adresser ces documents, accompagnés de votre règlement à l'ordre de l'A.N.P.N.O.G.D. à

Madame Annick BEAULIEU
2, rue Hamon – 35400 SAINT-MALO – Tél. 02.99.40.07.67

qui se chargera de les faire suivre à la Délégation concernée.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien réserver à notre information et, dans l'attente du plaisir de vous accueillir dans notre grande famille,

Soyez assuré(e) de nos sentiments respectueusement dévoués.

André LECOQ
Président National de l'ANPNOD